

# Une grave menace

Autor(en): **Schwabe, Erich**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **63 (1968)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174063>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *Une grave menace*

Un projet de construction à l'Urmiberg d'une vaste colonie de vacances dont le nom est «Schiller» (!) a été rendu public l'été dernier et a suscité un vif intérêt, non seulement sur les bords du lac des Quatre-Cantons, mais dans toute la Suisse. L'Urmiberg se situe à l'extrémité sud-est du massif du Righi, à proximité de Brunnen (commune d'Ingenbohl).

Brunnen est une station de séjour en plein essor; le fait que la grande circulation Lucerne-Flüelen qui traversait le bourg vient d'être détournée lui est très favorable. Elle cherche à se développer; rien de plus normal. Mais le projet actuel de l'Urmiberg est-il acceptable? La section cantonale de notre Ligue et le Heimatschutz suisse ne le pensent pas; ils ont fait opposition.

### *Site naturel d'importance nationale*

Selon l'Inventaire de 1963, toutes les pentes sud du Righi, et la partie inférieure de l'Urmiberg, de même que les rives du lac d'Uri et en particulier le promontoire qui fait face à Brunnen doivent être protégés. C'est le cœur de la Suisse, non loin du Grutli, de l'auberge de Treib, de la roche de Schiller; à partir de Brunnen on découvre le paysage fameux du lac d'Uri dominé par l'Urirotstock et le Bristenstock.

Le prospectus illustré de l'entreprise «Schiller» déclare: «Il faut respecter un site aussi célèbre. L'architecte a le devoir, non seulement d'assurer le bien-être des hôtes de ces lieux, mais de modeler son œuvre sans nuire en rien au cadre naturel splendide dans lequel cette colonie s'insère.» Le prospectus ajoute: «La solution trouvée est parfaite.»

Pour permettre de se former une opinion, le prospectus offre des photos de maquettes. Eh bien, cet examen nous conduit à une conclusion diamétralement contraire.

Le projet «Schiller» a fait l'objet d'une étude d'un groupe d'architectes bien connus de nos lecteurs, M. Kopp (Zurich), H. R. Von der Mühl (Lausanne), M. Lechner (Zurich), et H. Hostettler (Berne), chargés par le Heimatschutz de présenter un rapport; celui-ci est sous nos yeux.

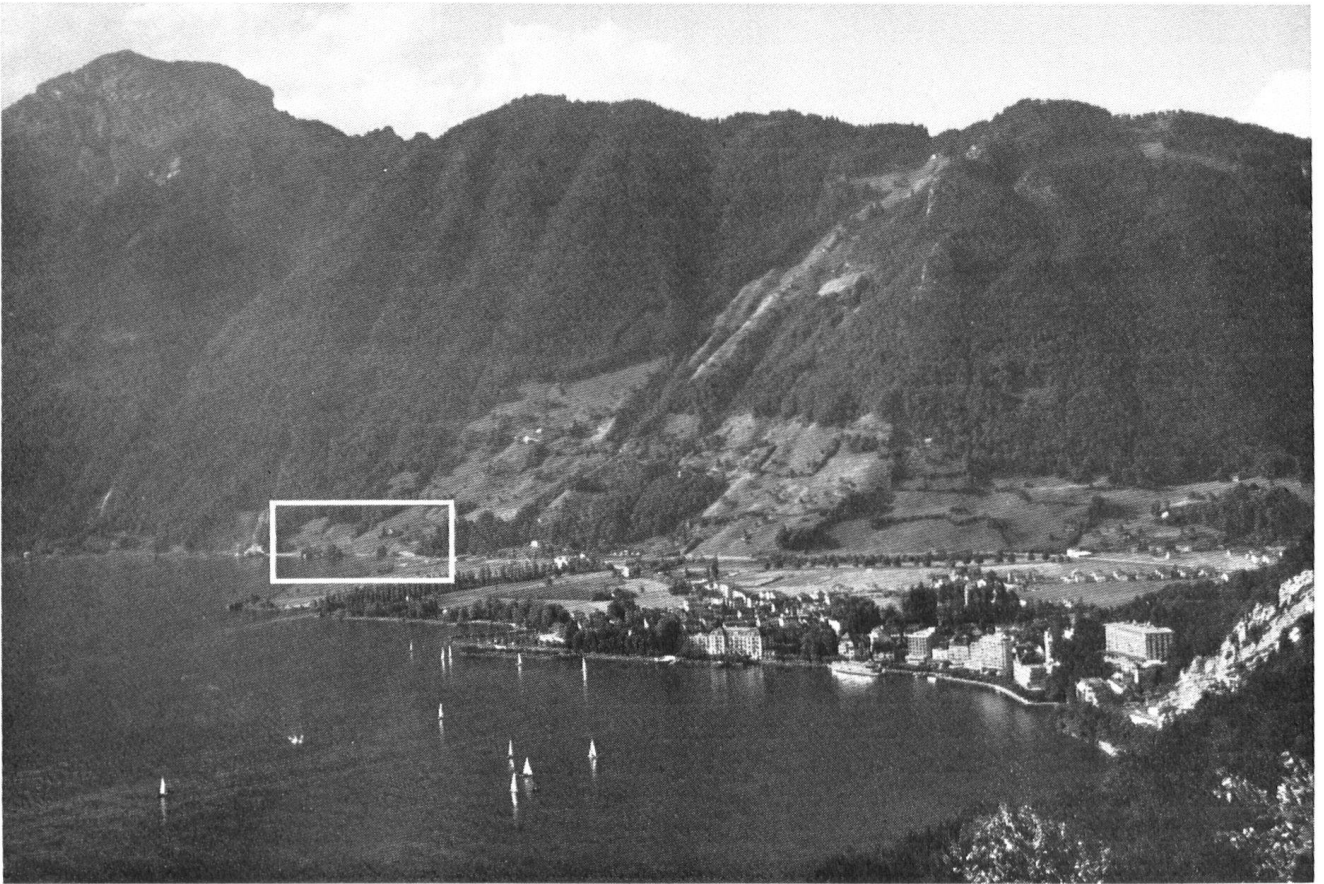
Non; les auteurs du projet «Schiller», qui ont eux-mêmes proclamé le devoir de respecter le paysage, n'y ont pas réussi. «Si ce projet venait à être exécuté, un des lieux les plus renommés de la Suisse entière serait abîmé sans retour. Une offense pareille est d'autant plus surprenante que les promoteurs et les autorités locales, en vue du succès même de leur entreprise, doivent bien savoir qu'il faut sauvegarder les sites qui, par leur beauté, attirent les touristes, Suisses et étrangers. Est-ce que Brunnen veut renouveler l'exploit de celui qui a tué la poule aux œufs d'or?» Entrons dans quelques détails.

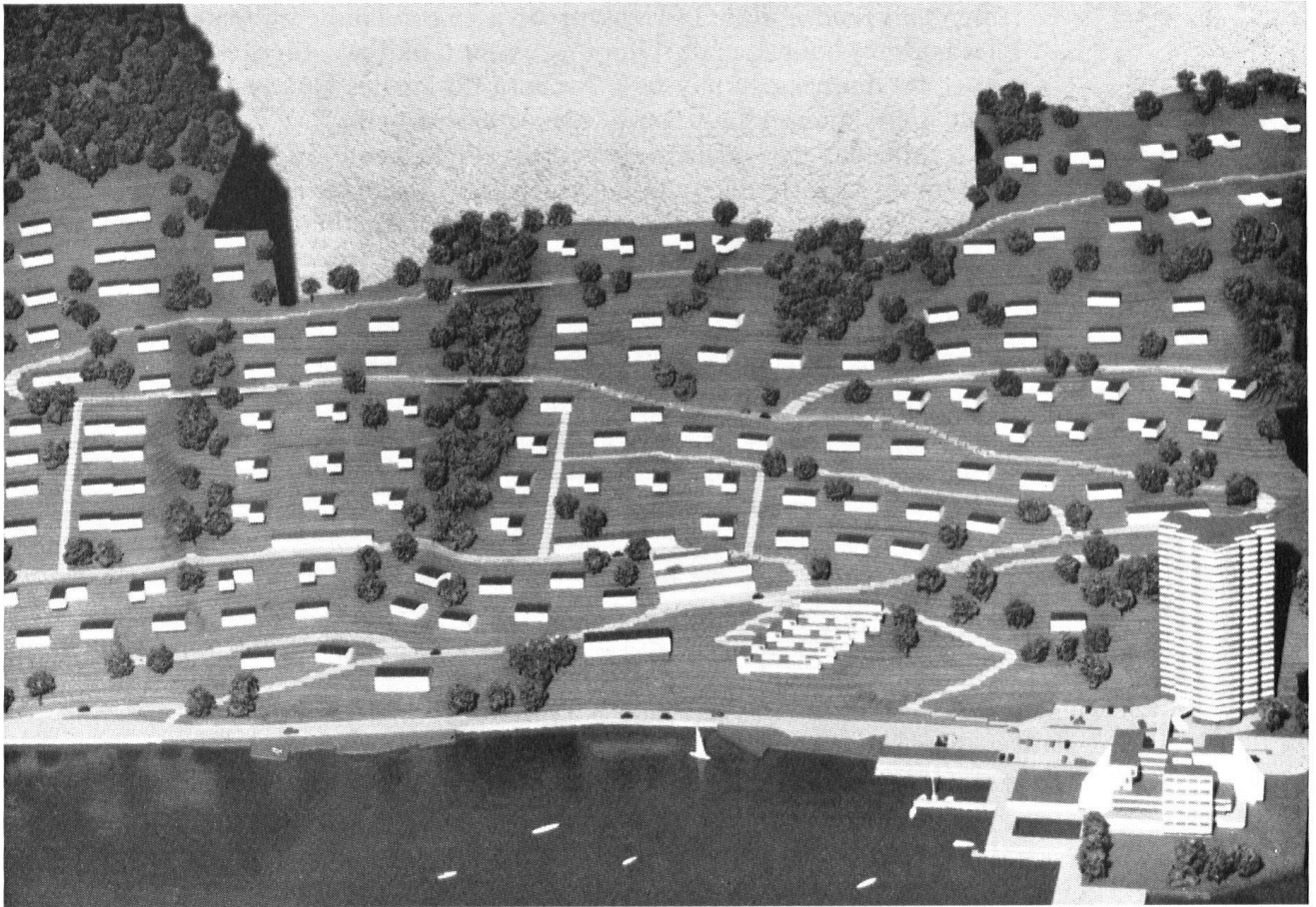
### *Hôtel – Maison tour – Ordre dispersé*

La route de Brunnen à Gersau franchit d'abord la rivière Muota. C'est au-delà que se trouve la colonie projetée.

1. Sur la rive même du lac un hôtel, dont, semble-t-il, on n'a pas encore le plan définitif. Mais la commission du Heimatschutz ne peut approuver sa forme cubique. De nouvelles études s'imposent.

2. Une tour de vingt-deux étages. Elle est qualifiée dans le rapport de «parfaite brutalité». Au pied d'une montagne ayant une très forte déclivité convient une construction horizontale qui, à l'œil, joue le rôle d'un piédestal; proche du lac, elle répond à l'horizontale de la surface lacustre. Qu'on veuille





*P. 10 en haut: Vue sur le lac des Quatre-Cantons vers l'ouest, avec le Pilate au fond; au premier plan, Brunnen et le delta de la Muota. Le rectangle, tracé par nous, indique l'emplacement de la cité satellite projetée.*

*En bas: Brunnen et les pentes du Righi.*

*Ces deux vues (maquettes du projet Schiller) montrent ce que deviendrait le site: un hôtel (120 lits), une maison-tour de 22 étages, des maisons de vacances de types divers, dont 150 cages à lapins pour une famille. – Impossible d'accepter cela!*





bien en prendre note: le Heimatschutz ne condamne nullement en principe les maisons hautes; mais il importe avant tout d'accorder les ensembles bâtis avec les données du paysage. Au bord du lac des Quatre-Cantons la verticale d'une maison haute serait une offense cruelle.

3. Maisons de vacances dispersées sur la pente de la montagne. Or, en raison de la forte déclivité qui compliquerait beaucoup la construction des voies d'accès, et secondement pour une raison d'esthétique, il vaudrait mieux prévoir des maisons groupées.

### *Conclusion*

Non pas refus, mais refonte totale du projet. La situation de l'hôtel est bien choisie. Mais, à la place de la tour, il serait préférable de bâtir des maisons à appartements ne dépassant pas quatre ou cinq étages, dont la rangée constituerait la dominante horizontale convenant au site. Sur la pente, mieux vaudrait des maisons groupées (diverses formules pourraient être envisagées). Le choix des matériaux est de grande importance ainsi que la couleur. A cet égard la commission donne comme un excellent exemple la colonie de Rotschuo au bord du même lac, entre Gersau et Vitznau.

Les autorités communales n'ayant pas tenu compte du rapport que nous résumons ici, celui-ci a été adressé au Conseil d'Etat schwytois, lequel, jusqu'à la date où nous écrivons, n'a pas fait connaître sa décision.

Nous avons bon espoir que le gouvernement rejettera le projet qui lui est soumis et se ralliera à notre demande d'une étude entièrement nouvelle. Le projet définitif devrait s'inspirer de la critique que nous avons exposée. Si tel n'était pas le cas, nous devrions nous préparer à contempler, quand nous naviguerons sur le lac chanté par Schiller, une offense totalement immotivée à un splendide paysage, une monumentale mauvaise plaisanterie.

*E. Schwabe (Trad. Ld G.)*

### *Les procédés modernes de restauration des œuvres d'art*

Il y a à peine quinze ans encore, il nous était arrivé de voir comment un «peintre et restaurateur d'églises» traitait une statue baroque qui lui avait été confiée. Pour faire la preuve de ses talents, il la grattait jusqu'au bois, la peinturlurait de sépia, de vert épinard et d'or vif et lui donnait ainsi sa «marque personnelle». Un exemple contraire nous a été donné tout récemment avec un autel gothique jadis laissé pour compte, et à la restauration duquel le «Heimatschutz» suisse a contribué aussi bien que son active section grisonne, l'Etat et finalement la Confédération.

Tout au fond du Lugnez, le hameau de Sontg Andriu (St-André), commune de Lumbrin, s'accroche à la pente. A peine remarque-t-on l'église délabrée et recouverte de tôle qui domine quelques fermes. Mais si l'on y pénètre, on est surpris par la richesse de l'ornementation baroque qui couvre littéralement la nef et le chœur. L'artiste a écrit au bas d'une mise au tombeau: «Iohann Christoph Guserer V. Dinglfing Auf Baürn (Bavière) der Zeit M. (peintre) auf dem F. Hoff (Cour du prince-évêque) Cühr (Coire) in 1695.»